Monuments historiques : La Kasbah d'Agadir Oufella doit être débarrassée de ses antennes paraboliques

Actualité Agadir et région

Posté par: Visiteur

Publié le : 16-05-2012 23:56:58

Autrefois, la ville d'Agadir s'enorgueillissait de posséder quelques rares monuments et sites historiques, témoins de son passé lointain, qui ont résisté au tremblement de terre qui l'a anéantie le 29 février 1960. Il s'agit des vestiges du fortin portugais, de la kasbah d'Agadir Oufella et du môle du vieux port qui existait bien avant la construction de l'ancien port de la ville.

Mais un beau jour, on a rayé de la carte ce débarcadère qui se trouvait juste en face de l'endroit où se tenait l'ancien souk hebdomadaire de Lâarba n'Ougadir pour qu'il cède la place à la réalisation d'un projet commercial. Ce môle donc à jamais dans l'indifférence la plus totale.

Il en a été de même des canons de la kasbah dont une bonne partie était enfouie dans l'enceinte de l'ancien fortin portugais, et qui disparurent un jour comme par enchantement. Séparés de leurs tourelles que l'on a abandonnées sur les lieux, les deux grands canons, qui servaient à défendre la ville contre toute invasion étrangère, furent déplacés et ornent aujourd'hui le perron de la wilaya de la région-Souss-Massa Drâa. D'autres, de petit calibre, furent sauvés in extremis, et sont actuellement exposés à l'entrée du musée du souvenir au jardin Olhão. Et l'on se pose toujours la question suivante : mais où sont donc passés les autres canons de la kasbah ?

La kasbah, qui abritait un beau quartier très animé avant le séisme, est devenue après la catastrophe de 1960 un cimetière collectif. Seul, le mausolée de Sidi Boujemâa Aguenaou veille sur les lieux que sont venues polluer visuellement une dizaine d'antennes ou paraboles. Et encore une fois, rien n'a été fait pour faire respecter les textes protégeant ce site historique classé en vertu du Dahir du 13 février 1914 portant conservation des monuments historiques et du Dahir du 23 mars 1944 portant classement de la kasbah d'Agadir Ighir ainsi que la circulaire ministérielle n°73/d du 30 décembre 1992 relative à l'application de la législation en matière de sauvegarde des monuments et sites historiques.

Il est donc à espérer que ces antennes et paraboles seront enfin déplacées vers un autre endroit et que la kasbah d'Agadir Oufella, que la commune urbaine a commencé à réhabiliter, en soit débarrassée une fois pour toutes.

Libération